

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND
PARIS SUD EST AVENIR
GRILLE TARIFAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
CONSERVATOIRE DU PLESSIS-TRÉVISE

*Villes du territoire : Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Boissy-St-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes.

Montant forfaitaire annuel pour une offre pédagogique hebdomadaire

I. COTISATIONS

A. DROITS INDIVIDUELS D'INSCRIPTION déductibles et non remboursables

28 €

B. MUSIQUE

Réduction de 20% pour le 2ème enfant
Réduction de 30% pour le 3ème enfant
Réduction effectuée sur l'instrument le moins cher, non cumulable avec le tarif instrument supplémentaire

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs à GPSEA
Éveil	159 €	210 €
Initiation		
6 ans sans instrument	159 €	210 €
6 ans avec instrument	378 €	483 €
Pratique instrumentale individuelle 1 ^{er} cycle (instrument + formation musicale + 1 pratique collective)		
1ère, 2ème et 3ème année	378 €	481 €
4ème année	522 €	855 €
Pratique instrumentale individuelle 2 ^{ème} cycle, 3 ^{ème} cycle (instrument + formation musicale + 1 pratique collective)	525 €	858 €
Pratique instrumentale individuelle Adulte (débutants) 30 minutes hebdomadaire	624 €	897 €
Pratique instrumentale individuelle Adulte (confirmés) 30 minutes hebdomadaire	792 €	894 €
30 minutes tous les 15 jours	408 €	510 €
Pratique collective seule	100 €	198 €
Chorales enfants	40 € (20 € pour les élèves du conservatoire)	50 € (25 € pour les élèves du conservatoire)
Chorales adultes	81 € (120 € par couple)	90 € (141 € par couple)
Chant individuel à partir de 11 ans 30 minutes	120 €	145 €
45 minutes	174 €	210 €
Atelier musical	70 € (Gratuit pour les élèves du conservatoire)	90 € (Gratuit pour les élèves du conservatoire)

C. THEATRE

	Résidents GPSEA*	Résidents extérieurs à GPSEA
Atelier enfants 7/11 ans Ateliers ados 12/16 ans	175 €	225 €

II. LOCATIONS

Forfait semestriel indivisible (1^{er} semestre = de septembre à février / 2^{ème} semestre = de mars à août)

Le principe du prêt à titre gratuit s'applique la 1^{ère} année d'apprentissage dans les limites permises par les capacités des parcs instrumentaux des établissements.

Instruments dont le coût d'acquisition est inférieur à 450 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 450 € et inférieur à 900 €	Instruments dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 900 €
60 €	90 €	120 €